



EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS
DE LA SÉANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DU VENDREDI 26 JUILLET 2024

AFFAIRE N° 22-20240726

**MANDAT DE MAÎTRISE D'OUVRAGE DÉLÉGUÉE POUR LES TRAVAUX
DE CONSTRUCTION DE LA GARE ROUTIÈRE DE LA PLAINE DES
CAFRES - APPROBATION DU COMPTE-RENDU ANNUEL D'ACTIVITÉ
(CRAC) ARRÊTÉ AU 31/12/2023**

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-six du mois de juillet à neuf heures et quinze minutes, en application des articles L.2121-7, L. 2122-8 par renvoi de l'article L.5211-2 du Code général des collectivités territoriales (CGCT), se sont réunis dans la salle des fêtes du 12^e km sise au Tampon, rue Auguste Lacaussade, les membres du Conseil communautaire de la Communauté d'Agglomération du Sud, légalement convoqués, le 19 juillet 2024, sous la présidence de Monsieur Jacquet HOARAU.

NOTA :

Nombre de conseillers
en exercice : **48**

Présents : **31**

Absents représentés : **17**

Absents : **00**

Déport des conseillers
intéressés à l'affaire ou
ne prenant pas part au
vote : **03**

ETAIENT PRESENTS

- Commune du Tampon -

HOARAU Jacquet, THIEN AH KOON Patrice (de l'affaire n° 01 à l'affaire n° 20-20240726), GASTRIN Albert, TURPIN Catherine, MAUNIER Daniel, ROBERT Evelyne, PAYET-TURPIN Francemay, THERINCOURT Jean-Pierre, BLARD Régine, DIJOUX-RIVIERE Mimose, DOMITILE Noéline, FONTAINE Henri, GENGE Jack, TECHER Doris.

BASSIRE Nathalie, FONTAINE Gilles, SOUBAYA Josian.

- Commune de Saint-Joseph -

HUET Henri Claude, JAVELLE Blanche Reine, FULBERT-GERARD Gilberte, HOAREAU Sylvain, HUET Marie-Josée, LEICHNIG Stéphanie, LEJOYEUX Marie Andrée, LEVENEUR Inelda, MUSSARD Rose Andrée, VIENNE Axel.

BENARD Clairette Fabienne, GUEZELLO Alin.

- Commune de l'Entre-Deux -

VALY Bachil, GROSSET-PARIS Isabelle (de l'affaire n° 01 à l'affaire n° 03-20240726).

PAYET Gilles.

- Commune de Saint-Philippe -

RIVIERE Olivier.

ETAIENT REPRESENTES (PROCURATION)

- Commune du Tampon -

ROMANO Augustine représentée par DOMITILE Noéline, MONDON Laurence représentée par GASTRIN Albert, PICARDO Bernard représenté par MAUNIER Daniel, GONTHIER Charles Émile représenté par THERINCOURT Jean-Pierre, FONTAINE Véronique représentée par TECHER Doris, LEBON Jean Richard représenté par DIJOUX RIVIERE Mimose, THIEN AH KOON Patrice représenté par PAYET TURPIN Francemay (de l'affaire n° 21 à l'affaire n° 48-20240726, y compris la question diverse n° 01-20240726).

BENARD Monique représentée par PAYET Gilles.

- Commune de Saint-Joseph -

LEBRETON Patrick représenté par HUET Henri Claude, HUET Mathieu représenté par HUET Marie-Josée, K/BIDI Émeline représentée par LEICHNIG Stéphanie, LEBON David représenté par FULBERT GERARD Gilberte, LANDRY Christian représenté par MUSSARD Rose Andrée, MUSSARD Harry représenté par JAVELLE Blanche Reine.

LEBON Louis Jeannot représenté par BENARD Clairette Fabienne.

- Commune de l'Entre-Deux -

GROSSET-PARIS Isabelle représentée par VALY Bachil (de l'affaire n° 04 à l'affaire n° 48-20240726, y compris la question diverse n° 01-20240726).

- Commune de Saint-Philippe -

COURTOIS Vanessa représentée par RIVIERE Olivier.

Les membres présents formant la majorité de ceux en exercice, conformément aux règles de quorum, le Président ouvre la séance. En application de l'article L.2121-15 du Code général des collectivités territoriales, l'Assemblée procède à la nomination d'un ou de plusieurs de ses membres pour remplir les fonctions de secrétaire. A l'unanimité, Madame Doris TECHER a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire.

Saisissez

AFFAIRE N° 22-20240726**MANDAT DE MAITRISE D'OUVRAGE DELEGUEE POUR LES TRAVAUX D'AMENAGEMENT DU POLE D'ECHANGES MULTIMODAL DE SAINT-JOSEPH - APPROBATION DU COMPTE-RENDU ANNUEL D'ACTIVITE (CRAC) ARRETE AU 31/12/2023**

Le Président rappelle que la CASUD construit actuellement sa nouvelle gare routière sur le secteur de la Plaine des Cafres située sur la Commune du Tampon, dans le cadre de sa compétence en matière de transports.

Par délibération n° 30-20220429 en date du 29 avril 2022, la CASUD a confié à la SPL Maraina un mandat de maîtrise d'ouvrage pour la réalisation de ce projet.

La mission de la SPL se décline en 4 étapes :

- assurer le transfert des marchés de maîtrise d'œuvre, contrôle technique et coordination en matière de Sécurité et de Protection de la Santé ;
- assister le maître d'ouvrage dans sa procédure de maîtrise foncière et suivre le conventionnement avec les autres maîtres d'ouvrages pour la réalisation des opérations connexes (Giratoire RD70 par le Département et, déviation du Chemin Ah-Kit par la commune du Tampon) ;
- assurer le suivi de la bonne réalisation des travaux en lien avec le maître d'œuvre, jusqu'à la réception des ouvrages et la levée des réserves éventuelles ;
- pendant toute l'année de garantie de parfait achèvement, assurer le suivi des désordres éventuels à reprendre et leurs corrections par les prestataires concernés.

Conformément à l'article 13.2 de la convention de mandat, chaque année un compte rendu financier est adressé à la CASUD et comporte :

- un bilan financier prévisionnel actualisé faisant apparaître d'une part l'état des réalisations en dépenses et en recettes et d'autre part l'estimation des dépenses et recettes restant à réaliser ;
- les justificatifs transmis par les titulaires de marchés pour justifier leur demande de paiement ;
- un plan de trésorerie actualisé avec l'échéancier des dépenses envisagées et des recettes éventuelles.

Le bilan financier prévisionnel approuvé au CRAC 2023 de l'opération : 2 995 124,00 € HT, soit 3 249 709,54 € TTC se décompose comme suit :

Intitulé	€ HT	TVA	€ TTC
3030 Aménagement de la gare routière de la PDC	2 995 124,00	254 585,54	3 249 709,54
3 HONORAIRES OPERATIONNELS	240 000,00	20 400,00	260 400,00
3100 Honoraires Moe	192 000,00	16 320,00	208 320,00
3220 Honoraires de contrôle technique	24 000,00	2 040,00	26 040,00
3240 Honoraires de CSPTS	24 000,00	2 040,00	26 040,00
4 TRAVAUX	2 640 000,00	224 400,00	2 864 400,00
4200 Travaux	2 400 000,00	204 000,00	2 604 000,00
4901 Aléas	240 000,00	20 400,00	260 400,00
5 REMUNERATIONS DU MANDATAIRE	114 124,00	9 700,54	123 824,54
5130 Rem de mandat	110 800,00	9 418,00	120 218,00
5800 Révisions	3 324,00	282,54	3 606,54
6 AUTRES DEPENSES	1 000,00	85,00	1 085,00
6104 Frais Généraux (Publication, reprographie, etc.)	1 000,00	85,00	1 085,00

Ainsi, l'année 2023 a permis :

- la préparation du DCE relatif au marché de travaux ;
- les avenants de transfert des marchés MOE, CT et CSPTS ;
- la consultation et l'analyse des offres reçues ;
- l'attribution et l'autorisation de signer et la notification des marchés de travaux, lots 1 et 2, pour la réalisation d'une halte routière à la Plaine des Cafres ;
- les réunions de point d'avancement sur l'instruction du Permis d'Aménager et du dossier Loi sur l'Eau + point sur l'ensemble des opérations confiées à la SPL Maraina ;
- la poursuite de l'instruction du permis d'aménager ;
- la réception du récépissé loi sur l'eau autorisant les travaux ;
- la réception du retour d'examen au cas par cas.

Le Compte-Rendu Annuel d'activité (CRAC) de l'exercice 2023 est joint en annexe à cette délibération.

Il est donc proposé à l'Assemblée :

- d'approuver le Compte-Rendu Annuel d'activité (CRAC) de l'opération construction de la gare routière de la Plaine des Cafres arrêté au 31/12/2023,
- d'autoriser le Président ou le Vice-Président délégué à signer toutes pièces relatives à cette affaire.

Le Conseil est prié de bien vouloir en délibérer.

DECISION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Le Conseil,

Après en avoir délibéré (M. VIENNE Axel, M. HUET Henri-Claude, M. THIEN AH KOON Patrice représenté par Mme PAYET TURPIN Francemay, en tant que membres du Conseil d'administration de la SPL Maraina, ne prenant pas part au débat et vote de cette affaire et ayant quitté la salle), à l'unanimité des suffrages exprimés,

- approuve le Compte-Rendu Annuel d'activité (CRAC) de l'opération construction de la gare routière de la Plaine des Cafres, arrêté au 31/12/2023,
- autorise le Président ou le Vice-Président délégué à signer toutes pièces relatives à cette affaire,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de la Réunion dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Abstention : 00

Contre : 00

Pour : 45

POUR EXTRAIT CONFORME,
La Secrétaire de séance,



Doris TECHER

Le Président de la CASUD,

Jacquet HOARAU



Date de mise en ligne sur le site Internet de la CASUD : 14/08/2024

Envoyé en préfecture le 14/08/2024

Reçu en préfecture le 14/08/2024

Publié le

ID : 974-249740085-20240726-AFF22_CC260724-DE



COMMUNAUTÉ D'AGGLOMERATION DU SUD



MANDAT DE MAÎTRISE D'OUVRAGE DELEGUEE « Aménagement de la gare routière de La Plaine des Cafres »

Compte-Rendu Annuel d'Activité Année 2023

Avril 2024



Société Publique Locale Maraina
38 rue Colbert – 97460 Saint-Paul
Tel : 0262 91 91 60 - Email : contact@spl-maraina.com

SOMMAIRE

I. PRESENTATION DE LA MISSION	3
I.1 PRESENTATION GENERALE	3
I.2 OBJET DU MANDAT	4
I.3 LES MISSIONS DU MANDATAIRE	5
I.4 LES INTERVENANTS.....	5
II. CADRE JURIDIQUE, ADMINISTRATIF ET FINANCIER	6
II.1 RAPPEL DES DECISIONS ADMINISTRATIVES	6
II.2 ACTES ADMINISTRATIFS ENGAGES AU 31/12/2023	7
II.3 BILAN FINANCIER PREVISIONNEL APPROUVE	8
III. ETAT D'AVANCEMENT DE L'OPERATION	9
III.1 ETAT D'AVANCEMENT OPERATIONNEL AU 31/12/2023.....	9
III.2 BILAN OPERATIONNEL AU 31/12/2023	9
III.3 ETAT D'AVANCEMENT FINANCIER AU 31/12/2023.....	10
IV. PREVISIONNEL DE L'OPERATION POUR L'ANNEE 2024	11
IV.1 AVANCEMENT OPERATIONNEL PREVISIONNEL	11
IV.2 ECHEANCIER DES APPELS DE FONDS.....	11
V. BILAN FINANCIER AU 31/12/2023 ET PROPOSITION D'UN NOUVEAU BILAN POUR L'ANNEE 2024	12
VI. ANNEXES	14
VI.1 EVOLUTION DU BILAN DANS LE TEMPS	14
VI.2 PLANNING PREVISIONNEL ACTUALISE AU 31/12/2023.....	15
VI.3 RECAPITULATIF DES DEPENSES REGLEES AU 31/12/2023	16

Saisissez du texte ici

I. PRESENTATION DE LA MISSION

I.1 PRESENTATION GENERALE

Dans le cadre de la mise en œuvre de sa politique de développement des transports en commun, la CASUD a souhaité réaliser une gare routière à la Plaine des Cafres (située sur la D70 au niveau de l'intersection Rue Raphael Douyère / Chemin Ah Kit - Commune du Tampon) afin de répondre aux objectifs suivants :

- Développer et renforcer l'intermodalité de l'ensemble des modes de transports ;
- Redonner la primauté aux piétons en redéfinissant l'emprise de la voiture ;
- Sécuriser l'accès et le parcours des transports collectifs (bus urbains et cars départementaux) ;
- Moderniser et valoriser les espaces publics du quartier ;
- Allier pôle d'échange multimodal et vie de quartier ;
- Recréer une centralité sur le quartier, un espace de rencontres, un espace de vie ;
- Redynamiser le quartier, renforcer son rôle de porte d'entrée ;
- Promouvoir l'image de la ville et de l'agglomération.

Le programme de la gare comprend :

- La réalisation de la plate-forme avec 11 quais ;
- La réalisation des aménagements urbains (trottoirs, espaces verts et équipements, éclairage public, mobilier urbain lié au transport urbain et qualification des espaces...) ;
- La réalisation d'un bâtiment plus important intégrant :
 - o Une salle d'attente pour les usagers des transports
 - o Une salle de guichet de vente de titre de transport
 - o Une salle des coffres permettant de sécuriser les recettes liées à la vente de titre (transport urbain et scolaire)
 - o Une salle de vidéo-surveillance
 - o Un local pour l'accueil et le gardiennage
 - o 7 sanitaires dont 2 PMR
- La réalisation des réseaux divers (eaux pluviales, eaux usées, réseaux électriques et téléphoniques) ;
- La réalisation d'un abri vélos permettant une meilleure interface entre les transports urbains et les modes doux ;
- La réalisation d'un giratoire sur la RD 70 ;
- La réalisation des aménagements urbains ;
- Le traitement des entrées et sorties favorables aux transports publics ;
- Les signalisations horizontales, verticales et directionnelles.

A ce stade, les Etudes Préliminaires(EP), les Études d'Avant-Projet (AVP), les Études de Projet (PRO) et PRO DCE ainsi que le permis de construire ont été réalisés par le Groupement IN SITU Ingénierie / Cabinet d'Architecture Xavier PETITZON, dans le cadre d'un précédent marché de maîtrise d'œuvre. Les études réglementaires relatives au projet ont également été réalisées. La CASUD a notifié son marché de maîtrise d'œuvre au même Groupement qui sera en charge de la réalisation des phases ultérieures du projet (ACT, VISA, DET, AOR).

Plan de situation



Carte de localisation



I.2 OBJET DU MANDAT

La convention a pour objet, en application des dispositions des articles L2410-1 à L2432-2 du Code de la Commande Publique, de confier à la Société Publique Locale Maraina, qui l'accepte, le soin de réaliser au nom et pour le compte de la collectivité et sous son contrôle, les études et travaux relatifs au projet d'aménagement de la gare routière de La Plaine des Cafres.

I.3 LES MISSIONS DU MANDATAIRE

La mission de la SPL Maraina se déclinera en 4 étapes :

- Assurer le transfert des marchés de maîtrise d'œuvre, contrôle technique et Coordination en matière de Sécurité et de Protection de la Santé ;
- Assister le maître d'ouvrage dans sa procédure de maîtrise foncière et suivre le conventionnement avec les autres maîtres d'ouvrages pour la réalisation des opérations connexes (Giratoire RD70 par le Département et, déviation du Chemin AH-Kit par la commune du Tampon) ;
- Assurer le suivi de la bonne réalisation des travaux en lien avec le maître d'œuvre, jusqu'à la réception des ouvrages et la levée des réserves éventuelles ;
- Pendant toute l'année de garantie de parfait achèvement, assurer le suivi des désordres éventuels à reprendre et leurs corrections par les prestataires concernés.

Définition des missions du mandataire

La SPL Maraina, en tant que mandataire d'études, aura en charge :

- La préparation, la passation, la signature, après approbation du choix des attributaires, des marchés publics de travaux, ainsi que le suivi de leur exécution ;
- Le versement de la rémunération du maître d'œuvre, contrôleur technique et Coordinateur en matière de Sécurité et de Protection de la Santé et le paiement des marchés publics de travaux ;
- La réception des ouvrages.

I.4 LES INTERVENANTS

Organismes	Qualité	Interlocuteurs	N° tél/GSM	Mail
CASUD	Maître d'ouvrage	Doris CARASSOU DGS	0692 88 78 39	dcarassou@casud.re
		Gilbert CHRYSOT Responsable du Service Infrastructure et Superstructures	0692 65 86 93	gchrysot@casud.re
SPL MARAINA	Mandataire	David AMEDEE Directeur Technique	0692 86 57 25	david.amedee@spl-maraina.com
		Pasquin PARADIS Chef de Service Aménagement	0692 10 70 31	pasquin.paradis@spl-maraina.com
IN SITU Ingénierie	Mandataire groupement MOE	Frédéric LE BOSSENEC Gérant	0693 30 40 31	frederic.lebossenec@insitu.re

Saisissez u texte ici

II. CADRE JURIDIQUE, ADMINISTRATIF ET FINANCIER

II.1 RAPPEL DES DECISIONS ADMINISTRATIVES

- ↪ **29/04/2022** **Délibération du Conseil Communautaire**
- Approbation de la convention de mandat de maîtrise d'ouvrage déléguée relative à l'« Aménagement de la gare routière de La Plaine des Cafres », de son contenu, de son montant prévisionnel et du financement des études
- ↪ **26/08/2022** **Avis du Comité Technique et d'Engagement (CTE) – SPL Maraina**
- Formulation d'un avis circonstancié favorable sur la faisabilité de l'opération
- ↪ **20/10/2022** **Décision du Conseil d'Administration (CA) - SPL Maraina**
- ❖ Approbation de la convention de mandat pour un montant global de l'opération de 3 249 709,54 TTC, dont une rémunération de 120 218,00 € TTC (hors révisions)
- ↪ **07/11/2022** **Notification de la convention de mandat à la SPL Maraina**

14/08/2024

II.2 ACTES ADMINISTRATIFS ENGAGES AU 31/12/2023

Intitulé	Bilan approuvé € TTC	Titulaire	Date de notification	Engagement € TTC				Réalisé			% avancement	Régulé au 31/12/2023
				Base	Montant des avenants	Total engagé	Reste à engager	Réalisé au 31/12/2023 hors révisions de prix	Révisions de prix	Reste à réaliser		
3030 Aménagement de la gare routière de la PDC	3 249 709,54			2 911 280,92		2 911 280,92	338 428,62	70 321,45	2 045,14	2 840 959,47	2,42	87 517,08
3100 Honoraires Moe	208 320,00			41 425,30		41 425,30	166 894,70	15 059,80		26 365,50	36,35	15 059,80
Marchés de Prestations Intellectuelles				41 425,30		41 425,30		15 059,80				15 059,80
23-07887 Maîtrise d'oeuvre		0507 IN SITU INGENIERIE		41 425,30		41 425,30		15 059,80				15 059,80
3220 Honoraires de contrôle technique	26 040,00			8 951,25		8 951,25	17 088,75			8 951,25		
Marchés de Prestations Intellectuelles				8 951,25		8 951,25						
23-07889 Mission CT		00313 OC DIDES		8 951,25		8 951,25						
3240 Honoraires de CSPS	26 040,00			6 705,30		6 705,30	19 334,70			6 705,30		
Marchés de Prestations Intellectuelles				6 705,30		6 705,30						
23-07888 Mission CSPS		00108 SOCOTEC REUNION		6 705,30		6 705,30						
4200 Travaux	2 604 000,00			2 732 847,36		2 732 847,36	-128 847,36			2 732 847,36		
Marchés de Travaux				2 732 847,36		2 732 847,36						
23-07948 Lot 1 - Travaux de VRD		0620 SARL LAMOLY	25/05/2023	2 108 898,58		2 108 898,58						
23-07949 Lot 2 : Bâtiment		1499 BATINOV.RE	25/05/2023	623 948,78		623 948,78						
5130 Rem de mandat	120 218,00			120 218,00		120 218,00		54 127,94		66 090,06	45,02	69 505,10
Rémunération mandataire				120 218,00		120 218,00		54 127,94				69 505,10
22-07743 REMUNERATION		00414 CASUD	07/11/2022	120 218,00		120 218,00		54 127,94				69 505,10
6104 Frais Généraux (Publication, reprographie, etc.)	1 085,00			1 133,71		1 133,71	-48,71	1 133,71			100,00	1 133,71
Publication				1 133,71		1 133,71		1 133,71				1 133,71
22-07753 AVIS PUBLICATION - TRAVAUX DES LOT 1 : VRD / LOT 2 : BATIMENTS		1413 SNJIR - SOCIETE NOUVELLE DU JIR		517,52		517,52		517,52				517,52
22-07754 AVIS PUBLICATION - TRAVAUX LOT 1 VRD / LOT 2 BATIMENTS		00010 LE QUOTIDIEN		616,19		616,19		616,19				616,19

Saisissez u texte ici

II.3 BILAN FINANCIER PREVISIONNEL APPROUVE

Approuvé par le Conseil Communautaire le 29/04/2022.

Intitulé	€ HT	TVA	€ TTC
3030 Aménagement de la gare routière de la PDC	2 995 124,00	254 585,54	3 249 709,54
3 HONORAIRES OPERATIONNELS	240 000,00	20 400,00	260 400,00
3100 Honoraires Moe	192 000,00	16 320,00	208 320,00
3220 Honoraires de contrôle technique	24 000,00	2 040,00	26 040,00
3240 Honoraires de CSPS	24 000,00	2 040,00	26 040,00
4 TRAVAUX	2 640 000,00	224 400,00	2 864 400,00
4200 Travaux	2 400 000,00	204 000,00	2 604 000,00
4901 Aléas	240 000,00	20 400,00	260 400,00
5 REMUNERATIONS DU MANDATAIRE	114 124,00	9 700,54	123 824,54
5130 Rem de mandat	110 800,00	9 418,00	120 218,00
5800 Révisions	3 324,00	282,54	3 606,54
6 AUTRES DEPENSES	1 000,00	85,00	1 085,00
6104 Frais Généraux (Publication, reprographie, etc.)	1 000,00	85,00	1 085,00

Montant prévisionnel global de l'opération : 2 995 124,00 € HT, soit 3 249 709,54 € TTC.

III. ETAT D'AVANCEMENT DE L'OPERATION

III.1 ETAT D'AVANCEMENT OPERATIONNEL AU 31/12/2023

- ↪ 17/11/2022 Publication JIR + LE QUOTIDIEN pour un marché de travaux « Réalisation d'une halte routière à La Plaine des Cafres » - Alloté en 2 Lots :
 - Lot 1 : Travaux de VRD
 - Lot 2 : Bâtiment
- ↪ 16/12/2023 DLRO pour le marché de travaux « Réalisation d'une halte routière à La Plaine des Cafres »
- ↪ 03/02/2023 Transmission à la CASUD des avenants de transfert des marchés MOE / Contrôleur Technique / CSPS pour signature
- ↪ 27/02/2023 Réception des avenants de transfert signés des marchés MOE / Contrôleur Technique / CSPS
- ↪ 14/04/2023 Approbation et autorisation de signer par le Conseil Communautaire les lots 1 et 2 du marché de travaux « Réalisation d'une halte routière à La Plaine des Cafres sur la commune du Tampon »
- ↪ 29/05/2023 Notification du marché de travaux « Réalisation d'une halte routière à La Plaine des Cafres » :
 - Lot 1 : Travaux de VRD – Attribué au groupement SARL LAMOLY (mandataire) / SARL SOLTECH
 - Lot 2 : Bâtiment – Attribué à la société BATINOV.RE
- ↪ 30/05/2023 Réunion CASUD/SPL de point d'avancement sur l'instruction du permis d'aménager et du dossier Loi sur l'Eau+ point général sur l'ensemble des opérations confiées à la SPL Maraina

III.2 BILAN OPERATIONNEL AU 31/12/2023

- La préparation du DCE relatif au marché de travaux ;
- Les avenants de transfert des marchés MOE, CT et CSPS ;
- La consultation et l'analyse des offres reçues ;
- L'attribution et l'autorisation de signer et la notification des marchés de travaux, lots 1 et 2, pour la réalisation d'une halte routière à la Plaine des Cafres ;
- La réunion de point d'avancement sur l'instruction du Permis d'Aménager et du dossier Loi sur l'Eau + point sur l'ensemble des opérations confiées à la SPL Maraina ;
- La poursuite de l'instruction du permis d'aménager ;
- La réception du récépissé loi sur l'eau autorisant les travaux ;
- La réception du retour d'examen au cas par cas.

III.3 ETAT D'AVANCEMENT FINANCIER AU 31/12/2023

Intitulé	Bilan approuvé € TTC	Régulé en 2023					Reste à régler	% de réglé
		Trimestre 1	Trimestre 2	Trimestre 3	Trimestre 4	Cumul réglé au 31/12/2023		
1 DEPENSES	3 249 709,54		24 043,60	63 473,48		87 517,08	3 162 192,46	2,69
3 HONORAIRES OPERATIONNELS	260 400,00			15 059,80		15 059,80	245 340,20	5,78
3100 Honoraires Moe	208 320,00			15 059,80		15 059,80	193 260,20	7,23
3220 Honoraires de contrôle technique	26 040,00						26 040,00	
3240 Honoraires de CSPS	26 040,00						26 040,00	
4 TRAVAUX	2 864 400,00						2 864 400,00	
4200 Travaux	2 604 000,00						2 604 000,00	
4901 Aléas	260 400,00						260 400,00	
5 REMUNERATIONS DU MANDATAIRE	123 824,54		24 043,60	47 279,97		71 323,57	52 500,97	57,60
5130 Rem de mandat	120 218,00		24 043,60	45 461,50		69 505,10	50 712,90	57,82
5800 Révisions	3 606,54			1 818,47		1 818,47	1 788,07	50,42
6 AUTRES DEPENSES	1 085,00			1 133,71		1 133,71	-48,71	104,49
6104 Frais Généraux (Publication, reprographie, etc.)	1 085,00			1 133,71		1 133,71	-48,71	104,49
2 RECETTES	3 249 709,54		24 043,60	127 549,97		151 593,57	3 098 115,97	4,66
7100 Justification des Dépenses (Appel de fonds)	3 125 885,00			80 270,00		80 270,00	3 045 615,00	2,57
7101 Rémunération du mandataire	123 824,54		24 043,60	47 279,97		71 323,57	52 500,97	57,60
SOLDE						64 076,49		

IV. PREVISIONNEL DE L'OPERATION POUR L'ANNEE 2024

IV.1 AVANCEMENT OPERATIONNEL PREVISIONNEL

L'année 2024 devra permettre :

- L'obtention du permis d'aménager, déposé fin 2022 ;
- Le démarrage des travaux.

IV.2 ECHEANCIER DES APPELS DE FONDS

Le montant prévisionnel des appels de fonds pour l'année 2024 s'élève à **1 415 923,52 € TTC**, réparti trimestriellement de la manière suivante :

Intitulé	Prévisionnel € TTC				
	Trimestre 1	Trimestre 2	Trimestre 3	Trimestre 4	Total 2024
7100 Justification des Dépenses (Appel de fonds)	353 980,88 €	353 980,88 €	353 980,88 €	353 980,88 €	1 415 923,52 €

La répartition prévisionnelle des dépenses par poste est détaillée au tableau ci-après :

Intitulé	Bilan approuvé € TTC	Prévisionnel 2024				
		Trimestre 1	Trimestre 2	Trimestre 3	Trimestre 4	Année
1 DEPENSES	3 249 709,54	30 500,00	190 500,00	650 607,00	650 000,00	1 521 607,00
3 HONORAIRES OPERATIONNELS	260 400,00	20 000,00	30 000,00	40 000,00	40 000,00	130 000,00
3100 Honoraires Moe	208 320,00	10 000,00	20 000,00	30 000,00	30 000,00	90 000,00
3220 Honoraires de contrôle technique	26 040,00	5 000,00	5 000,00	5 000,00	5 000,00	20 000,00
3240 Honoraires de CSPS	26 040,00	5 000,00	5 000,00	5 000,00	5 000,00	20 000,00
4 TRAVAUX	2 864 400,00		150 000,00	600 000,00	600 000,00	1 350 000,00
4200 Travaux	2 604 000,00		150 000,00	600 000,00	600 000,00	1 350 000,00
4901 Aléas	260 400,00					
5 REMUNERATIONS DU MANDATAIRE	123 824,54	10 500,00	10 500,00	10 607,00	10 000,00	41 607,00
5130 Rem de mandat	120 218,00	10 000,00	10 000,00	10 000,00	10 000,00	40 000,00
5800 Révisions	3 606,54	500,00	500,00	607,00		1 607,00
6 AUTRES DEPENSES	1 085,00					
6104 Frais Généraux (Publication, reprographie, etc.)	1 085,00					
2 RECETTES	3 249 709,54	364 480,88	364 480,88	364 587,88	363 980,88	1 457 530,51
7100 Justification des Dépenses (Appel de fonds)	3 125 885,00	353 980,88	353 980,88	353 980,88	353 980,88	1 415 923,51
7101 Rémunération du mandataire	123 824,54	10 500,00	10 500,00	10 607,00	10 000,00	41 607,00
SOLDE						

V. BILAN FINANCIER AU 31/12/2023 ET PROPOSITION D'UN NOUVEAU BILAN POUR L'ANNEE 2024

Intitulé	Bilan approuvé € TTC	Engagé + Avenant	Cumul réglé au 31/12/2023	Prévisionnel 2024	Au delà	Proposition	
						Nouveau Bilan	Ecart
1 DEPENSES	3 249 709,54	2 911 280,92	87 517,08	1 521 607,00	1 640 585,46	3 249 709,54	
3 HONORAIRES OPERATIONNELS	260 400,00	57 081,85	15 059,80	130 000,00	115 340,20	260 400,00	
3100 Honoraires Moe	208 320,00	41 425,30	15 059,80	90 000,00	103 260,20	208 320,00	
3220 Honoraires de contrôle technique	26 040,00	8 951,25		20 000,00	6 040,00	26 040,00	
3240 Honoraires de CSPA	26 040,00	6 705,30		20 000,00	6 040,00	26 040,00	
4 TRAVAUX	2 864 400,00	2 732 847,36		1 350 000,00	1 514 351,29	2 864 351,29	-48,71
4200 Trav aux	2 604 000,00	2 732 847,36		1 350 000,00	1 254 000,00	2 604 000,00	
4901 Aléas	260 400,00				260 351,29	260 351,29	-48,71
5 REMUNERATIONS DU MANDATAIRE	123 824,54	120 218,00	71 323,57	41 607,00	10 893,97	123 824,54	
5130 Rem de mandat	120 218,00	120 218,00	69 505,10	40 000,00	10 712,90	120 218,00	
5800 Révisions	3 606,54		1 818,47	1 607,00	181,07	3 606,54	
6 AUTRES DEPENSES	1 085,00	1 133,71	1 133,71			1 133,71	48,71
6104 Frais Généraux (Publication, reprographie, etc.)	1 085,00	1 133,71	1 133,71			1 133,71	48,71
2 RECETTES	3 249 709,54	3 246 103,00	151 593,57	1 457 530,51	1 640 585,46	3 249 709,54	
7100 Justification des Dépenses (Appel de fonds)	3 125 885,00	3 125 885,00	80 270,00	1 415 923,51	1 629 691,49	3 125 885,00	
7101 Rémunération du mandataire	123 824,54	120 218,00	71 323,57	41 607,00	10 893,97	123 824,54	
SOLDE			64 076,49				

Les évolutions entre le bilan approuvé en Conseil Communautaire le 29/04/2022 et le nouveau bilan proposé pour l'année 2024 sont les suivantes :

HONORAIRES OPERATIONNELS

- ❖ Toutes les lignes du poste Honoraires opérationnels restent inchangées.

Le montant total des dépenses du poste Honoraires opérationnels reste inchangé au montant total des dépenses du bilan approuvé, c'est-à-dire **260 400,00 € TTC.**

TRAVAUX

- ❖ Ligne 4200 – Travaux : Cette ligne reste inchangée ;
- ❖ Ligne 4901 – Aléas : Cette ligne passe de 260 400,00 € TTC à 260 351,29 € TTC, soit une diminution de 48,71 € TTC qui se justifie par l'affectation de crédits supplémentaires à la Ligne 6104 – Frais généraux (Publication, reprographie, etc.);

Le montant total des dépenses du poste Travaux passe de 2 864 400,00 € TTC à **2 864 351,29 € TTC, soit une diminution de **48,71 € TTC**.**

REMUNERATIONS DU MANDATAIRE

- ❖ Toutes les lignes du poste Rémunérations du mandataire restent inchangées.

Le montant total des dépenses du poste Rémunérations du mandataire reste inchangé au montant total des dépenses du bilan approuvé, c'est-à-dire **123 824,54 € TTC**

AUTRES DEPENSES

- ❖ Ligne 6104 – Frais Généraux (Publication, reprographie, etc.) : Cette ligne passe de 1 085,00 € TTC à 1 133,71 € TTC, soit une augmentation de 48,71 € TTC qui se justifie par l'affectation de crédits supplémentaires provenant de la Ligne 4901 – Aléas.

Le montant total des dépenses du poste Autres dépenses passe de 1 085,00 € TTC à **1 133,71 € TTC, soit une augmentation de **48,71 € TTC**.**

CONCLUSION :

Le montant total des dépenses du bilan proposé au 01/01/2024 reste identique au montant total des dépenses du bilan approuvé par le Conseil Communautaire le 29/04/2022 c'est-à-dire **3 249 709,54 € TTC.**

VI. ANNEXES

VI.1 EVOLUTION DU BILAN DANS LE TEMPS

Intitulé	Bilan approuvé € TTC	Cumul du réalisé au 31/12/2023		Cumul du réglé au 31/12/2023	Prévisionnel			Bilan proposé		
		Réalisé	Reste		2024	2025	2026	Nouveau	Ecart	Reste
1 DEPENSES	3 249 709,54	72 366,59	3 177 342,95	87 517,08	1 521 607,00	1 375 733,97	264 851,49	3 249 709,54		3 162 192,46
3 HONORAIRES OPERATIONNELS	260 400,00	15 059,80	245 340,20	15 059,80	130 000,00	110 840,00	4 500,20	260 400,00		245 340,20
3100 Honoraires Moe	208 320,00	15 059,80	193 260,20	15 059,80	90 000,00	100 560,00	2 700,20	208 320,00		193 260,20
3220 Honoraires de contrôle technique	26 040,00		26 040,00		20 000,00	4 240,00	1 800,00	26 040,00		26 040,00
3240 Honoraires de CSPPS	26 040,00		26 040,00		20 000,00	6 040,00		26 040,00		26 040,00
4 TRAVAUX	2 864 400,00		2 864 400,00		1 350 000,00	1 254 000,00	260 351,29	2 864 351,29	-48,71	2 864 351,29
4200 Travaux	2 604 000,00		2 604 000,00		1 350 000,00	1 254 000,00		2 604 000,00		2 604 000,00
4901 Aléas	260 400,00		260 400,00				260 351,29	260 351,29	-48,71	260 351,29
5 REMUNERATIONS DU MANDATAIRE	123 824,54	56 173,08	67 651,46	71 323,57	41 607,00	10 893,97		123 824,54		52 500,97
5130 Rem de mandat	120 218,00	54 127,94	66 090,06	69 505,10	40 000,00	10 712,90		120 218,00		50 712,90
5800 Révisions	3 606,54	2 045,14	1 561,40	1 818,47	1 607,00	181,07		3 606,54		1 788,07
6 AUTRES DEPENSES	1 085,00	1 133,71	-48,71	1 133,71				1 133,71	48,71	
6104 Frais Généraux (Publication, reprographie, etc.)	1 085,00	1 133,71	-48,71	1 133,71				1 133,71	48,71	
2 RECETTES	3 249 709,54	136 443,08	3 113 266,46	151 593,57	1 457 530,51	1 375 733,97	264 851,49	3 249 709,54		3 098 115,97
7100 Justification des Dépenses (Appel de fonds)	3 125 885,00	80 270,00	3 045 615,00	80 270,00	1 415 923,51	1 364 840,00	264 851,49	3 125 885,00		3 045 615,00
7101 Rémunération du mandataire	123 824,54	56 173,08	67 651,46	71 323,57	41 607,00	10 893,97		123 824,54		52 500,97
SOLDE				64 076,49						

VI.2 PLANNING PREVISIONNEL ACTUALISE AU 31/12/2023

	2023				2024				2025				2026			
	1er Trim.	2ème Trim.	3ème Trim.	4ème Trim.	1er Trim.	2ème Trim.	3ème Trim.	4ème Trim.	1er Trim.	2ème Trim.	3ème Trim.	4ème Trim.	1er Trim.	2ème Trim.	3ème Trim.	4ème Trim.
ETUDES																
CONSULTATION																
NOTIFICATION DES MARCHES DE TRAVAUX																
PEMRS D'AMENAGER																
LOI SUR L'EAU																
TRAVAUX																
GPA																

VI.3 RECAPITULATIF DES DEPENSES REGLEES AU 31/12/2023

Intitulé	Bilan	Tiers	Date Règlement	Réglé 2023
1 DEPENSES	3 125 885,00			16 193,51
3 HONORAIRES OPERATIONNELS	260 400,00			15 059,80
3100 Honoraires Moe	208 320,00			15 059,80
00001 FA2260		1548 ARCHITECTE XAVIER PETITZON	13/07/2023	12 130,30
00002 FA2306mod		0507 IN SITU INGENIERIE	13/07/2023	2 929,50
3220 Honoraires de contrôle technique	26 040,00			
3240 Honoraires de CSPS	26 040,00			
4 TRAVAUX	2 864 400,00			
4200 Travaux	2 604 000,00			
4901 Aléas	260 400,00			
6 AUTRES DEPENSES	1 085,00			1 133,71
6104 Frais Généraux (Publication, reprographie, etc.)	1 085,00			1 133,71
00001 3030 LE JIR FA 182476		1413 SNJIR - SOCIETE NOUVELLE DU JIR	13/07/2023	517,52
00001 FA478815		00010 LE QUOTIDIEN	13/07/2023	616,19

IN SITU Ingénierie

Lot n°6, 36 rue Raymond Mondon

97419, La Possession

Tel: 0262 43 66 20 /Fax: 0262 43 75 59

Email: direction@insitu.re

SIRET: 503 999 039 00020

DOIT

Envoyé en préfecture le 14/08/2024

Reçu en préfecture le 14/08/2024

Publié le

ID : 974-249740085-20240726-AFF22_CC260724-DE



SPL Maraïna
38 Rue Colbert
97460 Saint Paul

Facture

Date de facture

2260mod

21/03/2023

FACTURE

Objet

MARCHE N°M.22.001: LA REALISATION D'UNE HALTE ROUTIERE A LA PLAINE DES CAFRES SUR LA COMMUNE DU TAMPON

N/REF:

AF2224

Phase	Coût HT Euros	Part IN SITU Ingénierie	Part PETITZON	Avancement précédent	Avancement du mois	Montant à payer
TRANCHE FERME						
ACT1/DCE	11 180,00 €	9 180,00 €	2 000,00 €	0%	100%	11 180,00 €
ACT2	2 700,00 €	2 700,00 €	0,00 €	0%	0%	0,00 €
VISA	1 800,00 €	1 800,00 €	0,00 €	0%	0%	0,00 €
DET	19 800,00 €	14 800,00 €	5 000,00 €	0%	0%	0,00 €
AOR	2 700,00 €	2 700,00 €	0,00 €	0%	0%	0,00 €
Somme total	38 180,00 €	31 180,00 €	7 000,00 €	0,00 €	11 180,00 €	11 180,00 €

	Montant total	Part IN SITU	Part PETITZON
Montant HT	38 180,00 €	31 180,00 €	7 000,00 €
Montant déjà facturé	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Solde HT	11 180,00 €	9 180,00 €	2 000,00 €
TVA à 8, 5%	950,30 €	780,30 €	170,00 €
Net à payer	12 130,30 €	9 960,30 €	2 170,00 €

Arrêté la présente facture à la somme de: **Douze mille cent trente euros et trente centimes**

TOUTES TAXES COMPRISES

Part IN SITU ingénierie

Neuf mille neuf cent soixante euros et trente centimes TTC

En votre règlement au profit de notre compte ouvert au nom de SARL IN SITU Ingénierie:

CODE IBAN **FR76 1990 6009 7490 0171 9216 406**

CODE BIC **AGRIRERX**

Part PETITZON: **Deux mille cent soixante dix euros TOUTES TAXES COMPRISES**

En votre règlement au profit du compte ouvert au nom de PETIZON XAVIER CLAUDE ROGER

CODE IBAN **FR76 1131 5000 0108 0151 9103 481**

CODE BIC **CEPAFRPP131**

TVA acquittée sur les encaissements

IN SITU Ingénierie

Lot n°6, 36 rue Raymond Mondon

97419, La Possession

Tel: 0262 43 66 20 /Fax: 0262 43 75 59

Email: direction@insitu.re

SIRET: 503 999 039 00020

DOIT

SPL Maraïna
38 Rue Colbert
97460 Saint Paul

Facture

Date de facture

2306mod

21/04/2023

FACTURE

MARCHE N°M.22.001

Objet LA REALISATION D'UNE HALTE ROUTIERE A LA PLAINE DES CAFRES SUR LA COMMUNE DU TAMPON

N/REF: AF2224

Phase	Coût HT Euros	Part IN SITU Ingénierie	Part PETITZON	Avancement précédent	Avancement du mois	Montant à payer
TRANCHE FERME						
ACT1/DCE	11 180,00 €	9 180,00 €	2 000,00 €	100%	100%	0,00 €
ACT2	2 700,00 €	2 700,00 €	0,00 €	0%	100%	2 700,00 €
VISA	1 800,00 €	1 800,00 €	0,00 €	0%	0%	0,00 €
DET	19 800,00 €	14 800,00 €	5 000,00 €	0%	0%	0,00 €
AOR	2 700,00 €	2 700,00 €	0,00 €	0%	0%	0,00 €
Somme total	38 180,00 €	31 180,00 €	7 000,00 €	11 180,00 €	2 700,00 €	2 700,00 €

Montant total Part IN SITU Part PETITZON

Montant HT	38 180,00 €	31 180,00 €	7 000,00 €
Montant déjà facturé	11 180,00 €	9 180,00 €	2 000,00 €
Solde HT	2 700,00 €	2 700,00 €	0,00 €
TVA à 8, 5%	229,50 €	229,50 €	0,00 €
Net à payer	2 929,50 €	2 929,50 €	0,00 €

Arrêté la présente facture à la somme de: **Deux mille neuf cent vingt neuf euros et cinquante centimes**

TOUTES TAXES COMPRISES

Part IN SITU ingénierie **Deux mille neuf cent vingt neuf euros et cinquante centimes TTC**

En votre règlement au profit de notre compte ouvert au nom de SARL IN SITU Ingénierie:

CODE IBAN FR76 1990 6009 7490 0171 9216 406

CODE BIC AGRIRERX

TVA acquittée sur les encaissements

ANNONCES : Tél : 0262 48 66 46 - Mail : factpub@jir.fr

SPL MARAINA
38 RUE COLBERT
97460 SAINT PAUL

FACTURE 182476 du 21/11/22
MB
SIRET : 52066400400030

Client TVA Intra :
Client n° 249515 (Tél : 0262919160) Page 1

Désignation	mm lignes	nombre col.	Surface	Prix Unitaire	Montant HT
N° 247437 AL Référence : 247437 JIR MAPA Toutes éditions LE PRESENT MARCHE CONCERNE L'AMENAGEMENT D'UNE HALTE ROUTIERE A LA APPEL D'OFFRE 1 Par. 21/11/2022	128,00	2,0	256,00	1,83	468,48
JIR MAPA Toutes éditions PLAINE DES CAFRES SUR LA COMMUNE DU TAMPON DIVERS INIERNES APPEL D'OFFRE 1 Par. 21/11/2022	1,00	1,0	1,00		Gratuit
JIR MAPA Toutes éditions LOGO x 1 LOGO 1 Par. 21/11/2022	1,00	1,0	1,00	8,50	8,50
Total net					476,98
Payable A RECEPTION DE FACTURE CHEQUE Ech 01/12/22					
	Montant net H.T.	Taux T.V.A	Montant T.V.A	Montant T.T.C	
	476,98	8,50	40,54	517,52	
Saisissez					

14/08/2024

Net à payer

517,52

Téléchargez votre Justificatif sur
www.monjustificatif.re

Client	249515 SPL MARAINA
Facture	JIR 182476
Date	21/11/22
Montant	517,52

Règlement aux conditions du contrat:

Escompte pour paiement comptant à 0%
Les pénalités de retard de paiement égales à 3 fois le taux d'intérêt légal sont applicables aux montants impayés à la date d'échéance, à laquelle s'ajoute une indemnité forfaitaire fixée à 40 € par le décret n°2012-1115 du 2 octobre 2012.

Annonces Classées

BP 97712
97804 ST DENIS CEDEX 9
Tel 02.62.92.15.15

Réf. client : 27 982 I

SIRET dest : 52066400400030

SPL MARAINA

38 RUE COLBERT

97460 SAINT-PAUL

Saint-Denis le, 22 Novembre 2022

Le Quotidien

Facture N : 478815

Page 1/1

Total TTC

616,19

Prestations	Montant
3919670/Halteroutière Pl.D.C.	Bon de cde : ENG 2022-07754
Rubrique : Procédure Adaptée C.	Notre réf : 702659
Nb Caractères Facturés 2 490 à 0.208 HT par caractère ; 5 Logo à 50.00 eur HT	
Mardi 22 Novembre 2022 Le Quotidien - les Classées	P17
	567,92
	567,92
	Montant net Annonce
	567,92

Montant annonce

Taux TVA 8,50 %

Arrêtée la présente facture à la somme de :

SIX CENT SEIZE EUROS ET DIX NEUF CENTS

Facture à payer avant le : 22 Décembre 2022

Il ne sera accordé aucun escompte en cas de paiement à une date antérieure au terme fixé.

Dans le cas où le délai de paiement figurant sur la présente facture ne serait pas respecté, des pénalités de 40 € ainsi que 8.73 % annuel seraient réclamées par nos soins.

Total HT	567,92
Montant TVA	48,27
Total TTC	616,19